



MUNICIPALITÉ DE ROQUEMAURE

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉS PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Au cours de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Roquemaure, mardi le 1er mars 2022 à vingt heures (20h00) à la salle du conseil municipal du 15 rue Raymond Est à Roquemaure, le règlement # 208, abrogeant le règlement #188 "Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité" sera adopté.

RÉSUMÉ DU PROJET :

ARTICLE 1 : DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES ET INTERPRÉTATIVES
ARTICLE 2 : INTERPRÉTATION
ARTICLE 3 : APPLICATION DU CODE
ARTICLE 4 : VALEURS
ARTICLE 5 : RÈGLES DE CONDUITE ET INTERDICTIONS
ARTICLE 6 : MÉCANISME D'APPLICATION, DE CONTRÔLE ET DE SANCTIONS
ARTICLE 7 : REMPLACEMENT
ARTICLE 8 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Des copies de projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité, aux heures habituelles d'ouverture du bureau.

DONNÉ À Roquemaure, ce 16^e jour de février 2022.

Manon Pouliot
Directrice générale par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Manon Pouliot, directrice générale par intérim de la municipalité de Roquemaure, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci annexé, en deux copies, aux endroits désignés par le conseil.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 16^e jour du mois de février 2022.

Manon Pouliot
Directrice générale par intérim